

Lundi 23 mai 2022

Programme européen *Interpares* – Échanges sur le bicamérisme avec le Congrès de la République du Pérou

Dans le cadre du programme européen *Interpares*, le Sénat a été sollicité pour effectuer, en commun avec le *Bundesrat* allemand et le Sénat espagnol, une présentation du rôle constitutionnel de la Chambre haute dans ces trois pays au bénéfice de parlementaires et de fonctionnaires parlementaires péruviens. Des juristes ont également assisté à cette réunion qui s'est tenue en visioconférence portant l'auditoire à une soixantaine d'interlocuteurs péruviens. Cette présentation est intervenue dans le cadre d'une réflexion actuellement en cours au Pérou sur le rétablissement éventuel d'une seconde assemblée parlementaire après sa suppression en 1995. Dans un pays connaissant une crise politique importante et à la recherche de stabilité institutionnelle, l'intérêt en faveur d'un retour au bicamérisme n'a cessé de croître depuis plusieurs mois.

M. Benoit Haudrechy, administrateur-adjoint principal à la Direction des Relations internationales et du Protocole ainsi qu'une fonctionnaire du *Bundesrat* allemand et une fonctionnaire du Sénat espagnol ont ainsi eu l'occasion de présenter le rôle constitutionnel de chacune de ces trois assemblées parlementaires, ce qui est apparu particulièrement intéressant au regard de la forme de chacun des trois États concernés (un État unitaire décentralisé, un État fédéral et un État régional connaissant des tensions autonomistes fortes) et a permis de dresser un panorama très large du rôle que peut jouer une Chambre haute dans un État démocratique.

S'en est suivi un riche échange à partir des questions posées des interlocuteurs péruviens sur des aspects très variés (parité, dualité des modes de scrutin, différences dans les prérogatives de contrôle entre les deux assemblées d'un Parlement bicaméral, part respective des considérations politiques et territoriales dans les groupes, budget, etc.).

Benoit HAUDRECHY – Tél : 01.42.34.44.65 – Courriel : b.haudrechy@senat.fr